

Anderlecht, Année 2019 - 2020

Chers Parents,

Afin de permettre à vos enfants de mieux structurer leur travail en les aidant à atteindre les objectifs fixés par les professeurs ainsi que les leurs, une étude dirigée et payante (50 € pour 20 séances) sera organisée trois jours par semaine :

- **Etude dirigée** (l'élève bénéficie de l'aide d'un professeur pour l'étude ou la réalisation des devoirs et leçons) : **maximum 10 élèves par professeur**.

Elle s'adresse aux élèves de 1^{ère} secondaire - 2^{ème} secondaire qui pourront bénéficier de l'aide, de 15H40 à 16H40 les lundis, mardis et sous réserve les jeudis à 14H40.

Veillez cocher, au verso de la présente, vos choix quant au jour et heure pour le vendredi 13 septembre 2019 au plus tard à l'accueil.

L'étude débutera le lundi 16 septembre 2019.

Nous vous prions d'agréer, chers Parents, l'expression de notre entier dévouement.

La Direction

Règlement de l'étude dirigée.

1. Les élèves peuvent s'inscrire un, deux ou trois soirs par semaine.
2. Les professeurs responsables viennent chercher les élèves devant la grande salle d'étude à 15H40.
3. Afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'étude, il ne sera pas permis aux élèves de retourner dans leur classe pour y chercher le matériel manquant.
4. Tous les jours pour lesquels vos enfants sont inscrits sont comptabilisés. Toutefois, sous certaines conditions, nous pouvons déroger à ce principe :
 - a. Absence pour raisons médicales.
 - b. Etude suspendue ou non organisée (voyages, excursions, ...)
 - c. Rendez-vous chez le médecin (justification écrite remise à l'avance à Mme Dekuijper).
5. L'élève qui perturbe le bon déroulement de l'étude sera renvoyé immédiatement à la maison. A partir de 3 renvois, on se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève perturbateur.

Talon d'inscription à remettre à l'accueil (sous enveloppe) pour le vendredi 13.09

Je soussigné(e), responsable de
.....(nom et prénom), élève deannée, souhaite
inscrire mon fils/ma fille (1) à l'étude les lundis/mardis de 15H40 à 16H40 et les
jeudis à 14H40 à 15H40 (1) - . L'inscription sous-entend l'adhésion au règlement.
Je joins à ce talon 50 euros en liquide (20 séances) contre reçu.

Signature des parents

Signature de l'élève

(1) barrer la mention inutile